



## COMMISSION NATIONALE D' HÉRALDIQUE

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION D'ARMOIRIES

Décision ministérielle du 4 février 2015

1. Identification de la personne morale souhaitant le recueil de ses armes

- Nom
- Adresse
- Adresse électronique
- Origine géographique (région, département, ville, province...) le cas échéant

2. Blasonnement (joindre le dessin du blason en annexe)

3. Conditions d'inscription

- La Commission nationale d'héraldique (CNH) recueille à leur demande les armoiries des personnes morales.
- Seront seules inscrites les armoiries pour lesquelles la CNH aura prononcé un avis favorable de conformité aux usages héraldiques.
- La demande de recueil des armoiries est de la responsabilité de son auteur et elle se fait sous la réserve expresse du droit des tiers. En cas de conflit d'appartenance ou d'antériorité, il reviendra aux parties en litige de saisir la juridiction civile compétente conformément au code civil.
- Le blasonnement des armoiries inscrites ainsi que sa représentation graphique ont vocation à apparaître dans les publications imprimées ou numériques de la CNH.
- La date de l'avis de la CNH n'engendre aucune reconnaissance de propriété antérieure, de possession ou de quelque droit que ce soit.

4. Je soussigné, nom, prénom, fonction, déclare accepter les conditions d'inscription d'armoiries énumérées au 3. auprès de la CNH.

Fait à                    le    /    /2015

Avis de la CNH du    /    /2015

X favorable  
X défavorable